



Paris, le 9 avril 2013

Vous en rêviez... Matignon vous l'offre :

Réate II, les agents des DDI encore dans la tourmente !

Cela faisait plusieurs semaines que FORCE OUVRIERE alertait sur l'imminence du lancement de la deuxième phase de démolition de l'État territorial. Que nenni répondait Matignon en diffusant des messages rassurants, notamment aux directeurs, et qualifiant d'analyses fantaisistes les propos d'une organisation syndicale « empêcheuse de réformer en rond ».

Sauf que lors du Comité Interministériel à la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) du 2 avril, véritable clone de l'ex-Comité de Modernisation des Politiques Publiques qui sévissait sous l'ère RGPP, les masques sont tombés ! Avec au programme une dramaturgie en 70 actes, renvoyant à tout autant de décisions cumulées issues des 2 premiers CIMAP. Auxquelles s'ajoutent bien entendu les 300 mesures RGPP non terminées et les plans de modernisation et de simplification en cours d'élaboration par chaque ministère. Une véritable usine à gaz dont le seul produit sera la destruction de missions et services publics sous le motif de la rigueur...

Petit aperçu de décisions impactant les DDI :

Décision n°4 : des programmes ministériels de modernisation et de simplification en cours dans chaque ministère. S'agissant des services du Premier ministre, un point concerne les directions départementales interministérielles : *« les services du Premier ministre proposent, en liaison avec les ministères concernés, la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la fonction transverse d'accueil au sein des DDI, avec une participation active des agents à la réalisation des travaux, garantissant des solutions adaptées aux spécificités territoriales »*.

Mettre l'accent sur l'accueil des DDI est en effet stratégique : pour expliquer au citoyen ce qu'elles ne sont plus en mesure de faire !

Décision n°10 : une trentaine de propositions opérationnelles pour faciliter le travail quotidien des services sont validées et seront mises en œuvre.

On va là de mesures purement technocratiques à certaines motivées par des ambitions mal cachées (en savoir plus : [->ici](#))... tel que le projet de placer les Préfets de région en « RBOP tout puissants ». Mesure semblant écartée pour le moment sous la pression des syndicats... mesure prête à revenir par la fenêtre de la mission « décision 12 » ?

Décision n°11 : des études d'impact seront réalisées préalablement aux textes législatifs et réglementaires intéressant les missions ou l'organisation des services déconcentrés.

Décision n°18 : les études d'impact des textes seront renforcées notamment pour mieux prendre en compte les impacts sur les missions et l'organisation des services déconcentrés.

Bonne idée sur le principe, sans naïveté quant au contenu alibi qui pourra en ressortir. Et quelle sera la prise en compte des dimensions sociales/territoriales/économiques/portage des politiques publiques ?

Décision n°12 : des scénarios d'organisation de l'administration territoriale de l'État seront proposés pour répondre aux enjeux d'adaptation et de qualité de l'action publique dans les territoires. Le CIMAP a décidé du lancement d'une mission (lettre de mission : [->ici](#)), confiée à MM. Jean-Marc REBIERE et Jean-Pierre WEISS, afin de proposer, d'ici la fin du premier semestre 2013, sur la base d'une analyse prospective à cinq ans des missions de chaque niveau de l'administration territoriale, un ou plusieurs scénarios d'organisation de l'administration territoriale de l'État pour répondre aux enjeux d'adaptation et de qualité de l'action publique dans les territoires.

Destination Réate 2, avec un périmètre élargi bien au delà des DDI. Et en particulier la perspective d'interministérialisation des directions régionales et de préfectoralisation généralisée... FO est opposée au lancement de cette mission alibi dictée par le contexte de rigueur et de luttes de pouvoirs, plaçant les personnels comme victimes de nouvelles vagues de restructurations en cascade.

Décision n°24 : une consultation des services déconcentrés sera organisée afin que les chefs de service et les agents publics les plus à même de déceler les normes trop complexes puissent proposer les simplifications nécessaires.

Dis-moi quel membre je peux te couper... tu en seras à la fois victime et responsable !

Décisions n°28 et 29 : les pistes de simplification proposées par les agents dans le cadre de la consultation en ligne « *innover et simplifier avec les agents publics* » seront expertisées par chaque ministère, pour assurer leur mise en œuvre rapide. En complément, une consultation sur le terrain est expérimentée avec les agents des services déconcentrés de quatre départements (Calvados, Orne, Manche, Rhône). A l'issue de cette phase préalable, les consultations locales dans les services déconcentrés seront déployées courant 2013 sur tout le territoire.

Toujours le même principe du choix des membres à découper par les agents.

Le dernier forum de ce type mis en place en DDI portait sur.. les missions d'instruction des actes d'urbanisme en cours de suppression !

Les agents concernés pourront témoigner de l'intérêt à ne pas prendre part à ce type de consultation...

Pour accéder au tableau de synthèse des décisions issues du CIMAP du 2 avril : [->ici](#)

Le navire continue d'écoper sans cap. Et FO ne jouera pas dans l'orchestre du Titanic !

Derrière le relevé de décisions du CIMAP, se cachent beaucoup de fausses bonnes idées ... mais de vraies menaces ! Et toujours rien qui vienne crédibiliser les pseudo-discours affichant la nécessité de (re)donner du sens à l'État - notamment territorial - ni de le renforcer.

Un arrêt immédiat, le temps de la réflexion sur les missions et les moyens nécessaires à leur exercice serait un moyen (le seul ?) capable de crédibiliser cette méthode, de poursuivre un dialogue social constructif, de redonner un peu de confiance en l'avenir aux structures et aux agents. Juste ce que FO demande depuis 2007 !

L'administration relèvera-t-elle le gant lancé par FO en groupe d'échange : s'engager à proposer au gouvernement de stopper les réformes de l'ADS et de l'ATESAT le temps d'une étude d'impact. FO participerait avec toute sa capacité d'analyse, sans naïveté aucune mais avec conviction à une telle démarche !

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris